

L'indispensable bataille parlementaire



Article rédigé par *Le Figaro*, le 05 avril 2021

3 000 amendements ont été déposés contre la proposition de loi visant à instaurer l'euthanasie, dont 2 300 par des députés Républicains.

Une salubre réaction, évidemment taxée de tentative "d'obstruction parlementaire" par Olivier Falorni, à l'origine de la loi : elle garantit que la loi, à tout le moins, ne soit pas adoptée jeudi devant l'impossibilité de les consulter tous.

"Quelque 3000 amendements ont été déposés sur la proposition de loi controversée créant un droit à l'euthanasie pour les personnes souffrant d'une pathologie incurable, ce qui a de grandes chances d'empêcher son adoption jeudi prochain par l'Assemblée nationale, selon plusieurs parlementaires.

Sur ces 3000 amendements, 2300 viennent de députés LR, opposés à ce texte instituant un «*droit à une fin de vie libre et choisie*» du député Olivier Falorni (groupe Libertés et Territoires).

Ce grand nombre d'amendements, s'ils sont bien défendus par leurs auteurs jeudi dans l'hémicycle, va rendre mécaniquement impossible l'examen de leur totalité sur une seule journée.

«*Un quarteron de députés prétend par l'obstruction parlementaire empêcher l'Assemblée de débattre sur un sujet de société majeure*», avait dénoncé dès vendredi auprès de l'AFP Olivier Falorni, dont la proposition de loi avait passé un premier cap en étant adoptée mercredi soir en commission.

«*La honteuse obstruction des LR empêchera le vote jeudi de la loi sur la fin de vie*», a dénoncé samedi 3 avril dans un communiqué Matthieu Orphelin, ancien membre du groupe Libertés et territoires.

Selon Olivier Falorni, «*cela va scandaliser des millions de Français qui espèrent que cette loi soit enfin votée*». Le texte du député de Charente-Maritime veut apporter une nouvelle réponse au douloureux et sensible débat sur la fin de vie et l'euthanasie, cinq ans après la loi Claeys-Leonetti, qui autorise la sédation profonde et continue.

En commission Olivier Falorni, un ancien socialiste, a reconnu que son texte abordait des «*questions existentielles*». Ouvrir un droit à «*l'ultime liberté*» de décider d'une mort médicalement assistée permettrait de répondre à une «*hypocrisie*»: laisser les personnes partir en «*exil*» en Belgique ou en Suisse pour y avoir recours, et fermer les yeux sur les «*2000 à 4000*» euthanasies clandestines pratiquées chaque année en France «*parfois à l'insu des proches*» des malades, selon lui.

Le sujet divise tous les groupes parlementaires et suscite l'embarras du gouvernement mais plusieurs figures de la majorité ont apporté leur soutien à la proposition de Olivier Falorni, dont la présidente de la commission des Lois Yaël Braun-Pivet."

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/euthanasie-3000-amendements-deposes-a-l-assemblee-compromettant-l-ado>